

## NOUVEAU FINANCEMENT HOSPITALIER «INTRODUCTION»

**Christophe Guye** | chef du Service cantonal de la santé publique  
**Dr Claude-François Robert** | médecin cantonal

### SOMMAIRE

- 03 **ÉDITORIAL**  
Introduction.
- 04 **LE BILLET DU PRÉSIDENT**  
Planifications
- 05 **DOSSIER**  
La réforme nationale du financement hospitalier.
- 07 **DOSSIER**  
Les conséquences de la réforme nationale du financement hospitalier pour le canton de Neuchâtel.
- 09 **DOSSIER**  
La planification hospitalière neuchâteloise 2012-2014.
- 11 **DOSSIER**  
Les hospitalisations hors canton dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- 12 **DOSSIER**  
Aspects pratiques pour la procédure des hospitalisations hors canton.
- 14 **ACTUALITÉ**  
Swiss DRG, un instrument qu'il faut apprendre à utiliser.
- 15 **ACTUALITÉ**  
Les cliniques privées et le nouveau financement hospitalier.
- 16 **ACTUALITÉ**  
Evaluation du programme de dépistage du cancer du sein BEJUNE de 2005 à 2010.
- 18 **DOSSIER MÉDECINE DU SPORT**  
Effort et sport: le couple idéal?
- 20 **CANDIDAT À LA SNM**  
Dr Pavel Nanu
- 21 **COMMUNIQUÉS**
- 22 **CALENDRIER MÉDICAL**  
du canton de Neuchâtel.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Nous vous remercions de nous donner l'opportunité de publier plusieurs articles dans le SNM News en lien avec la révision de la LAMal relative au financement hospitalier et ses conséquences.

Cette publication complète une campagne d'informations entreprise depuis l'automne 2011 par le Service de la santé publique, par le biais de différents canaux, notamment auprès du monde médical. Elle porte sur les changements résultant de cette révision de la LAMal qui paraît de prime abord plutôt technique, mais qui est susceptible de modifier passablement le paysage hospitalier ces prochaines années.

Des courriers d'information vous ont été envoyés, des séances d'information ont été tenues à laquelle un nombre important d'entre vous ont répondu présents et lors de laquelle des échanges parfois animés, mais constructifs, ont pu avoir lieu. Le site Internet de notre service ([www.ne.ch/santepublique](http://www.ne.ch/santepublique)) a aussi été complété par toute une série de documents et liens utiles.

Compte tenu de la complexité du sujet, il nous a paru important de vous donner les informations nécessaires à l'exercice de votre devoir d'information, notamment sur les conséquences financières attachées à certains choix en matière hospitalière résultant de la réforme du financement hospitalier pas aussi libre qu'on a voulu nous le faire croire. Dans un monde de la santé toujours plus concurrentiel, il est souvent difficile pour la population en général et les patients en particulier de faire seuls des choix éclairés quant à leur prise en charge soignante. Notre service a considéré que les médecins, de par leur position dans le système de santé, mais aussi leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être, sont les personnes les mieux à même de jouer ce rôle de relais, d'où la nécessité de procéder à cette information en amont. Cela dit, la population neuchâteloise a également été informée en fin d'année 2011. La responsabilité ne doit pas que reposer sur le médecin; le patient conserve une autonomie et la capacité d'exercer ses choix en fonction de son régime d'assurance.

Il va de soi que le Service cantonal de la santé publique se tiendra à votre disposition, comme jusque-là, pour vous fournir les renseignements utiles.

Nous tenons à souligner le travail réalisé dans ce dossier par M. Léonard Blatti, chef de l'Office des hôpitaux et des institutions psychiatriques de notre Service, et Mme Rebecca Anderau, médecin cantonale adjointe.

Nous saluons l'excellente collaboration avec la SNM et nous la remercions de nous avoir ouvert ses colonnes pour passer en revue ce dossier complexe.